

Provisions pour risques et charges 2018

Délibération 2018-073

Exposé

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, inhérents à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours rendent probables.

Pour pouvoir être constituée, la provision doit permettre de couvrir un risque précis quant à son objet, mais dont le montant et/ou la date de réalisation demeurent incertains.

L'inscription d'une provision n'emporte pas acceptation de responsabilité par Eau de Paris.

Afin d'assurer la bonne prise en compte des risques et charges relevant d'une provision, un recensement annuel est mené. Il permet de distinguer les types de dossiers suivants, qui requièrent la passation de provisions :

1. Compte 151 - Provisions pour litiges :

Contentieux avec recours à un avocat (hors personnel) :

Il s'agit de contentieux pour lesquels Eau de Paris a sollicité le recours à un avocat, que le contentieux soit d'ores et déjà introduit devant une juridiction ou qu'il soit encore en phase amiable, et qui présentent un risque sérieux d'emporter la responsabilité d'Eau de Paris.

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2018 s'élevait à **303 465€**.

Il est proposé de reprendre une provision qui sera, par voie de conséquence, réaffectée dans la partie recettes du budget, pour un total de **15 000€**, les risques étant soldés suite à un jugement ou un abandon de contentieux.

Il y a lieu de constituer trois nouvelles dotations au titre des affaires suivantes :

- deux cas correspondant à des litiges concernant la facturation de l'eau ;
- la réévaluation d'un litige lié à une perte de chiffre d'affaires d'une entreprise, consécutive à des travaux menés par Eau de Paris.

Au total, les provisions avec recours à un avocat s'élèvent à fin 2018 à **564 065€**, soit le montant au 1^{er} janvier 2018 (**303 465€**) diminué du montant repris au budget sur 2018 (**15 000€**) et augmenté du montant doté au budget au titre de 2018 (**275 600€**).

Contentieux pour dégâts des eaux :

Ces contentieux sont liés aux sinistres pouvant affecter le réseau de distribution (dégâts des eaux suite à des fuites sur le réseau).

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2018 s'élevait à **380 000€**.

Il est proposé :

- de reprendre une provision qui sera, par voie de conséquence, réaffectée dans la partie recettes du budget, pour un total de 15 000€ ;
- de constituer trois provisions d'un total de 200 000€ pour des dégâts survenus au cours de l'année 2018.

Le total des provisions liées à des contentieux pour dégâts des eaux s'élève à **565 000€** à fin 2018.

Provisions pour dommages aux biens

Le montant des provisions au 1^{er} janvier 2018 s'élevait à **150 000€**.

Il correspond à deux sinistres survenus au cours de l'année 2017, l'un portant sur l'immeuble dit Wallace dans le 14^{ème} arrondissement, l'autre sur les installations de l'usine d'Austerlitz. L'évaluation des risques encourus par Eau de Paris n'ayant pas changé, il n'y a pas lieu de réviser le montant des provisions constituées qui correspond aux franchises d'assurance.

Provisions pour risques portant sur des frais de personnel :

Cette ligne vise à couvrir le risque financier relatif aux contentieux de personnels introduits devant une juridiction.

Le montant des provisions constituées à cet effet s'élève à **1 120 020€** au 1^{er} janvier 2018.

Sur ces contentieux, **170 000€** de provisions seront repris en 2018, les risques étant soldés suite à un jugement ou un abandon de contentieux.

L'estimation du risque financier des autres dossiers existants demeure inchangée et aucun nouveau dossier n'a été ouvert en 2018. Il n'y a pas lieu de constituer de nouvelles dotations. Il en résulte au total un montant de **950 020€**.

2. Compte 153 – Provisions pour pensions et obligations similaires :

Indemnités de fin de carrière

Les évaluations des risques de versement d'indemnités de fin de carrière doivent donner lieu à provisions comptables, calculées sur la base des indemnités conventionnelles de départ à la retraite ; libre choix étant laissé à l'entreprise de provisionner pour tous ses salariés ou seulement pour les plus âgés d'entre eux.

Le montant de la provision, constituée en 2011, au titre des indemnités de départ à la retraite s'élevait à **3 494 917€** au 1^{er} janvier 2018. Son actualisation au titre de l'exercice 2018 s'élève à **1 550 853€** qu'il est proposé de constater en dotations aux provisions. Cette forte variation s'explique par l'extension du dispositif à l'ensemble des salariés d'Eau de Paris alors qu'il était, jusqu'en 2017, réservé aux seuls salariés de droit privé.

Abondement du compte épargne temps (CET)

Eau de Paris accorde un abondement aux jours posés par les salariés en CET. Contrairement aux jours posés en CET, ces jours ne sont dus que dans l'hypothèse où le salarié prend sa retraite à Eau de Paris. En raison de ce caractère aléatoire, l'abondement CET ne constitue pas une charge à payer mais une provision.

Le montant de la provision, constituée en 2016 à ce titre, s'élevait à **1 615 430,50€** au 1^{er} janvier 2018. Son actualisation, au titre de l'exercice 2018 s'élève à **1 176 370,50€**. Elle entraîne une reprise de provisions de **439 060€**.

Compte 157 - Provisions pour gros entretien :

Travaux de curage

Depuis l'exercice 2014, Eau de Paris constitue des provisions au titre de travaux de curage, réalisés périodiquement sur des ouvrages de stockage d'eau brute, qui ont pour objet de maintenir les ouvrages en bon état de fonctionnement sans prolonger leur durée de vie. Ces provisions sont assises sur un programme pluriannuel de travaux. Au 1^{er} janvier 2018, les provisions constituées à ce titre s'élevaient à **4 834 945€**.

Il n'a pas été effectué des travaux de ce type en 2018, aussi des reprises de provision ne peuvent être effectuées. Il est proposé de constituer une dotation de **130 055€** au titre de la poursuite du programme annuel de travaux.

Renouvellement des charbons actifs en grain

Depuis l'exercice 2014, Eau de Paris constitue des provisions au titre des renouvellements périodiques de charbon actifs en grain. Ces provisions sont assises sur un programme pluriannuel de travaux. Au 1^{er} janvier 2018, les provisions constituées à ce titre s'élevaient à **3 480 505€**.

Il est proposé de reprendre **617 000€** au titre des renouvellements qui ont été réalisés en 2018 et de constituer une dotation de **475 100€** au titre de la poursuite du programme pluriannuel de travaux.

Au total, le montant des provisions à constituer au titre de l'exercice 2018 est de **2 631 608€**, répartis comme suit :

Provisions pour litiges	275 600 €
Provisions pour dégâts des eaux :	200 000 €
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 550 853 €
Provisions pour gros entretien	605 155 €
Total	2 631 608 €

Les contentieux avec recours à un avocat hors personnel et pour dégâts des eaux sont détaillés individuellement. Pour des raisons de confidentialité, les contentieux avec des (ex) membres du personnel d'Eau de Paris sont regroupés sur une seule ligne.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les provisions établies au titre de l'année 2018.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu l'instruction comptable M4-9

Vu le budget primitif 2018 et le budget supplémentaire 2018,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les provisions pour risques et charges pesant sur l'établissement comme suit :

Provisions pour contentieux avec recours à un avocat

Postier	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
Poizot	Dégats des eaux		2011	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Rive gauche motos	Contestation facturation eau		2014	7 700,00 €		7 700,00 €
M Combes	Contestation facturation eau		2014	7 850,00 €		7 850,00 €
SOGECA	Contestation facturation eau		2014	16 300,00 €		16 300,00 €
SCI 23 rue du Mail	Contestation facturation eau		2014	60 500,00 €		60 500,00 €
ID Verde	Contestation facturation eau		2016	12 000,00 €		12 000,00 €
Les Jardins de la Brie	réclamation suite application des pénalités prévues au marché de refecton de dotures		2016	58 000,00 €		58 000,00 €
M Combes	Contestation facturation eau		2017	31 115,00 €		31 115,00 €
M Zheng Zhou Feirong	Contestation facturation eau		2017	5 000,00 €		5 000,00 €
ACT Contrôle technique Autosur	Contentieux	31 000,00 €	2017	75 000,00 €		106 000,00 €
SNC Marignan	Contestation facturation eau	6 600,00 €	2018	0,00 €		6 600,00 €
ASL Wagram	Contestation facturation eau	238 000,00 €	2018	0,00 €		238 000,00 €
sous total		275 600,00 €		303 465,00 €	15 000,00 €	564 065,00 €

Provisions pour dégâts des eaux

Dossier	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
MUCEM	DEGAT DES EAUX		2013	15 000,00 €		15 000,00 €
DEGAT DES EAUX Rupture by-pass Pont National	DEGAT DES EAUX		2015	15 000,00 €		15 000,00 €
DEGAT DES EAUX Galerie lire	DEGAT DES EAUX		2015	15 000,00 €		15 000,00 €
ACTE IARD assureur consorts CHATAIN suite fuite 11 ave Suffren	DEGAT DES EAUX		2016	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
SDC 6 rue Chéreau 75013 Paris	Rédamation suite fuite d'eau		2016	5 000,00 €		5 000,00 €
14 rue Georges Ville 75016	Infiltration d'eau propriété voisine réservoir Copernic		2016	15 000,00 €		15 000,00 €
Square Alboni 75016	Réfection pavage suite travaux sur canalisations d'eau dans une VPO		2016	15 000,00 €		15 000,00 €
178 rue du faubourg St Denis	DEGAT DES EAUX		2017	30 000,00 €		30 000,00 €
55-57 avenue de Versailles	DEGAT DES EAUX		2016	15 000,00 €		15 000,00 €
10-27 rue des thermopyles	DEGAT DES EAUX		2017	40 000,00 €		40 000,00 €
AFP 3 place Bourse	DEGAT DES EAUX		2017	100 000,00 €		100 000,00 €
Halle Freycinet	DEGAT DES EAUX		2017	100 000,00 €		100 000,00 €
SDC 142-144 rue Ordener	DEGAT DES EAUX	58 000,00 €	2018	0,00 €		58 000,00 €
Parking rue Charcot - SEMAPA	DEGAT DES EAUX	100 000,00 €	2018	0,00 €		100 000,00 €
Passage du Caire	DEGAT DES EAUX	42 000,00 €	2018	0,00 €		42 000,00 €
	Sous total	200 000,00 €		380 000,00 €	15 000,00 €	565 000,00 €

Provisions pour dommages aux biens

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
Dommage aux biens	Incendie immeuble Wallace		2017	75 000,00 €		75 000,00 €
Dommage aux biens	Incendie usine austerlitz		2017	75 000,00 €		75 000,00 €
	Sous total	0,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €

Provisions pour risques pour sur des frais de personnel

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
contentieux personnel	contentieux personnel		2 012	1 120 020,00 €	170 000,00 €	950 020,00 €
	sous total	0,00 €		1 120 020,00 €	170 000,00 €	950 020,00 €

Provisions pour pensions et obligations similaires

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
Pensions et obligations similaires	Indemnités fin de carrière	1 550 853,00 €	2011	3 494 917,00 €		5 045 770,00 €
Pensions et obligations similaires	abondement CET	0,00 €	2013	1 615 430,50 €	439 060,00 €	1 176 370,50 €
	Sous total	1 550 853,00 €		5 110 347,50 €	439 060,00 €	6 222 140,50 €

Provisions pour gros entretien

Nature de la provision ou de la dépréciation	Objet	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2018	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/18
Gros entretien	travaux curage	130 055,00 €	2014	4 834 945,00 €		4 965 000,00 €
Gros entretien	Renouvellement des CAG	475 100,00 €	2014	3 480 505,00 €	617 000,00 €	3 338 605,00 €
Gros entretien	Diagnostic amiante	0,00 €	2015	10 000 000,00 €		10 000 000,00 €
	Sous total	605 155,00 €		18 315 450,00 €	617 000,00 €	18 303 605,00 €

Article 2 :

Le Conseil d'administration mandate le Directeur général et l'Agent comptable d'Eau de Paris pour passer les écritures semi-budgétaires afférentes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris

Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **30 novembre 2018**

Affiché au siège de la régie le : **4 DEC. 2018**

Transmis au représentant de l'Etat le : **3 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **4 DEC. 2018**

Le Directeur Général


Benjamin GESTIN

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

